



Foire aux questions Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche (OIR)

Mise à jour : juin 2023

Renseignements généraux

1) L'appareil financé par la subvention d'OIR doit-il être utilisé pour la recherche financée par le CRSNG?

Oui, le CRSNG n'accepte que les demandes de subvention d'OIR qui forment un système complet dont le but est d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie qu'il finance.

2) L'appareil financé par la subvention d'OIR peut-il être utilisé pour des travaux de recherche dans d'autres domaines que les SNG?

Oui, mais la demande doit montrer clairement que cet appareil servira principalement aux travaux de recherche en SNG financés par le CRSNG. L'évaluation des demandes est basée sur la recherche financée par le CRSNG qui sera réalisée grâce aux fonds demandés.

3) Le nombre de cocandidats est-il limité?

Non, le nombre de cocandidats n'est pas limité.

4) Les utilisateurs qui ne sont ni des candidats ni des cocandidats peuvent-ils participer à une demande de subvention d'OIR?

Le rôle des utilisateurs de l'appareil qui ne sont ni des candidats ni des cocandidats peut être décrit dans la proposition.

5) Je suis professeur auxiliaire à l'université locale, mais j'occupe un emploi à temps plein à l'extérieur de l'université; puis-je présenter une demande de subvention d'OIR?

Un professeur auxiliaire qui occupe un poste à temps plein à l'extérieur de l'université ne peut être candidat dans le cadre d'une demande de subvention d'OIR. Il peut y participer à titre de cocandidat. Veuillez consulter les [critères d'admissibilité du CRSNG pour les membres du corps professoral](#) pour en savoir plus.

6) Je demande une subvention pour me procurer un système complet dont le cout net s'élève à plus de 25 000 \$, mais le système comporte plusieurs composantes que je dois obtenir auprès de divers fournisseurs, et certaines de ces composantes coutent aussi peu que quelques centaines de dollars. Dois-je soumettre des propositions de prix pour chacune de ces composantes?

Vous n'avez pas à fournir de propositions de prix pour vous procurer des composantes ou des systèmes auprès d'un même fournisseur si le cout net est de moins de 25 000 \$. Veuillez consulter les [instructions](#) relatives au Programme de subventions d'outils et d'instruments de recherche pour en savoir davantage.

7) Les membres des comités de sélection envoient-ils des commentaires écrits aux candidats après le concours?

Les membres des comités de sélection ne rédigent pas de commentaires écrits pour les demandes de subvention d'OIR; les candidats ne doivent donc pas s'attendre à recevoir des commentaires sur leur demande. Ils reçoivent uniquement de l'information au sujet de leur note pour chaque critère, de leur note globale et de leur classement.

Utilisation des fonds

1) Le CRSNG tient-il compte des fluctuations des taux de change?

Non, le montant de la subvention d'OIR ne sera pas ajusté en fonction des fluctuations des taux de change qui peuvent se produire après la présentation des demandes. Les candidats doivent chercher d'autres sources de financement pour compenser ces fluctuations. Toutes les dépenses doivent être présentées en dollars canadiens. Les candidats doivent suivre les [instructions](#) relatives aux fournisseurs qui ne présentent pas de propositions de prix en dollars canadiens.

2) Comme le Programme de subventions d'OIR ne finance pas l'infrastructure de laboratoire ni la modification des appareils pour qu'ils soient conformes aux normes de santé et de sécurité, comment puis-je financer ces couts?

Pour avoir de l'information sur d'autres sources de financement, les chercheurs peuvent consulter la documentation concernant le [Fonds de soutien à la recherche](#) et également communiquer avec le bureau de la recherche de leur établissement.

3) Que se passe-t-il si j'achète ou je loue des appareils après la date limite de présentation des demandes, mais avant d'avoir été informé du résultat de l'évaluation de ma demande?

L'achat ou la location des appareils doit avoir lieu après la date limite de présentation des demandes au concours de subventions d'OIR. Les chercheurs peuvent acheter ou louer des appareils entre le moment où ils présentent leur demande et celui où ils sont informés du résultat de l'évaluation de leur demande. Cependant, si leur demande n'est pas retenue, ils devront assumer la responsabilité des frais engagés et de toute entente financière conclue avec le fournisseur. En outre, ils ne pourront pas présenter une demande un même appareil dans le cadre du concours de l'année suivante puisque l'achat ou la location de l'appareil aurait eu lieu avant la date limite fixée pour la présentation des demandes au concours.

4) Combien de temps ai-je pour acheter l'appareil après l'octroi de la subvention?

Les subventions d'OIR sont accordées pour un exercice financier. Le CRSNG s'attend à ce que les fonds soient dépensés au cours de l'exercice, conformément au critère intitulé « Besoin, urgence et pertinence de l'appareil en fonction du ou des programmes de recherche ». L'utilisation des fonds restants est prolongée automatiquement d'un an pour ce programme. Pour avoir davantage de renseignements, veuillez consulter la section du [Guide d'administration financière des trois organismes](#) intitulée Prolongation de la période autorisée pour utiliser les fonds de la subvention.